

INFO

Female Male Diverse

Name _____

Surname _____

Date of birth _____

Nationality _____

Address Post _____

City _____

Code _____

Country _____

Phone number _____

Email@ _____

Company _____

Newsletter yes no

My Fitness Goal

Group Fitness

Weight Lifting

Cross Fit

Resistance Training

Body Forming

Wellness

Nutrition

Mobility

MEMBERSHIP TYPE

6 Months
(130 Euros/Month)

12 Months
(120 Euros/Month)

Student (< 30 years)
(35 Euros Reduction)

Corporate

SEPA

Creditor Identification LU02ZZZ000000000LU26153856

Mandate Reference _____

Bank account Owner _____

I the undersigned _____

Surname _____

Adress _____

City _____

Country _____

Name of the Bank _____

IBAN _____

BIC _____

Date _____

Signature _____

Holder of the subscription if different from the holder of the bank account: Last name and first name:

By signing this form, you authorize the creditor to send instructions to your bank to debit your account and your bank to debit your account in accordance with the creditor's instructions. You will be entitled to a refund from your bank under the terms and conditions described in your agreement with your bank. All requests for refunds must be made within 8 weeks of the date your account is debited.

PAYMENT TERMS

Cash Domiciliation

Registration Fee
49 Euros

Administration Fee
19 Euros

Starter Package
95 Euros

Down Payment _____

Monthly Payment _____

Total _____

Start day _____

REFERRAL

Google/Social Media

Friend _____

NOTE

Date and Signature of the client

Date and Signature of factory4



By signing this document, you acknowledge that you have read the internal rules of the hall and accept the general conditions.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT D'ADHESION

1 Généralités

Ce contrat a pour objet de définir les conditions par lesquelles un membre (ci-après dénommé le « Membre ») peut utiliser les locaux, les équipements et services de Factory 4 SA (ci-après dénommée « Factory 4 ») situé à Gasperich au 4 rue Hogenberg L-1735 Luxembourg. Les installations ont pour but de permettre au Membre de s'adonner au fitness et aux autres activités sportives disponibles aux heures et conditions particulières affichées à l'entrée du fitness.

2 Durée

2.1 Le droit d'utilisation du fitness commence à la date de souscription de l'abonnement et pour la durée de celui-ci.

2.2 Tous les abonnements sont prolongés tacitement par période de un mois. Bien entendu, le Membre a la possibilité de s'opposer à cette reconduction. La résiliation ou la non reconduction se fait uniquement en fin de mois, et la lettre recommandée ou le formulaire de résiliation rempli à la réception, devra parvenir chez Factory 4 avant la fin du mois précédant le mois de résiliation (par exemple : au plus tard le 31 août pour une résiliation souhaitée au 30 septembre).

2.3 Factory 4 se réserve le droit de modifier les tarifs et/ou les conditions générales du contrat. Le Membre sera informé par Factory 4 des nouvelles conditions au moins un mois avant l'expiration de son abonnement en cours. Les nouvelles conditions prendront effet lors de la reconduction.

3 Frais d'abonnement

3.1 L'abonnement est payé chaque mois à l'avance par domiciliation bancaire européenne SEPA sauf le premier mois de l'abonnement. Celui-ci devra en effet être acquitté au club, avec la cotisation de base (droit d'entrée et frais administratifs), lors de la souscription de l'abonnement. Factory 4 offre également la possibilité à ses membres de payer en une seule fois l'intégralité de l'abonnement pour la durée prévue de l'abonnement. Dans ce cas, aucune domiciliation européenne SEPA mensuelle ne sera exigée.

3.2 Si un paiement par domiciliation mensuelle était refusé par la banque, Factory 4 se réserve le droit d'exiger un montant de 5,00 € afin de couvrir les frais administratifs engagés pour chaque recouvrement. Factory 4 se réserve également le droit de percevoir les arriérés et les frais administratifs par la domiciliation.

3.3 En cas de non-paiement au-delà de 2 mois, les sommes dues jusqu'à l'échéance du contrat deviendront immédiatement exigibles, quel que soit le mode de paiement prévu et Factory 4 pourra entamer une procédure en recouvrement. Dès constatation du non-paiement, le Membre ne pourra plus utiliser les services et les équipements de Factory 4 jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues.

3.4 Factory 4 propose divers types de réductions sur ses abonnements. Les réductions ne sont pas cumulables et une seule réduction sera accordée par abonnement. Le Membre est tenu de prouver qu'il peut bénéficier d'une réduction et doit signaler immédiatement à Factory 4 l'ensemble des circonstances pouvant avoir une influence sur son droit à bénéficier d'une réduction. La preuve que le Membre peut bénéficier d'une réduction doit être présentée à la première demande de Factory 4. Lorsqu'un membre néglige de produire les justificatifs en question dans un délai de 14 jours suivant la demande de Factory 4, la réduction est supprimée automatiquement et le tarif normal est facturé. Les réductions n'ont pas d'effet rétroactif.

3.5 Tous les prix s'entendent TVA incluse. Factory 4 se réserve le droit d'adapter à tout moment ses prix en cas de modification du taux de TVA.

3.6 Le montant de l'abonnement est indexé sur le taux d'inflation annuel suivant l'indice des prix à la consommation national (IPCN). Il sera augmenté chaque fois qu'un seuil de 2,5% a été atteint par rapport à la dernière réévaluation de l'abonnement. Si ce seuil de 2,5% n'est pas dépassé en cours d'année, l'abonnement sera réévalué le 1er janvier de chaque année. Il est précisé que :

1. Le % d'augmentation sera le même pour tous les abonnements quelle que soit la date à laquelle le Membre a rejoint Factory 4.
2. L'augmentation sera appliquée à tous les contrats même les contrats longs. Elle ne sera cependant pas appliquée aux contrats longs qui auront été payés d'avance.
3. En cas de baisse de l'indice, aucun ajustement ne sera réalisé.

4 Traitement des données personnelles

4.1 Factory 4 collecte et traite des données personnelles sur les membres en tant que nécessaire pour la gestion des abonnements, des infrastructures et accès, pour réaliser des études de marché, afin d'informer les membres de l'existence de nouveaux produits et services, dans le cadre de campagnes de promotion et d'information, pour des besoins comptables tels que requis par la loi.

4.2 Les données à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers, à l'exception des sociétés liées à Factory 4 impliquées dans l'exécution du contrat d'abonnement. Pour ces dernières, le Membre peut s'y opposer en faisant parvenir une lettre à cet effet au Directeur de Factory 4.

4.3 Le Membre dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ces données, ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale, en envoyant une lettre datée et signée adressée à M le Gérant de Factory 4 (lettre déposée à la réception ou lettre recommandée).

5 Carte de membre

5.1 Après signature du contrat, le Membre se voit remettre une carte de membre. Cette dernière reste la propriété de Factory 4 et est strictement personnelle au Membre. L'abonnement est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré.

5.2 L'accès au club n'est autorisé que sur présentation d'une carte de membre valable.

5.3 Factory 4 se réserve le droit de refuser l'accès au club à un Membre, voire d'annuler la carte sans remboursement en cas d'abus commis avec ladite carte de membre (par exemple, prêt à un tiers ou substitution de personne).

5.4 La perte ou le vol de la carte de membre doivent être immédiatement signalés à Factory 4. Celle-ci se verra dans l'obligation de facturer 19,00 € au Membre pour la remise d'une nouvelle carte.

6 Fin ou résiliation de l'abonnement

6.1 Par dérogation à l'article 2, un membre peut résilier son abonnement moyennant un préavis de 1 mois dans les 2 situations suivantes :

6.1.1 Pour des raisons médicales empêchant définitivement la pratique du sport et attestées par un certificat médical (émis par un médecin).

6.1.2 Pour des raisons d'éloignement du domicile ou de l'adresse professionnelle du Membre (selon laquelle est géographiquement la plus proche du club) vers une nouvelle adresse distante de plus de 15 km, en fournissant la preuve du changement d'adresse.

6.2 Toutes les résiliations, toutes les requêtes doivent toujours être adressées par écrit à M le Gérant de Factory 4, 4-6 rue François Hogenberg L-1735 Luxembourg. A défaut, l'abonnement sera maintenu aux conditions convenues. Pour les résiliations et pour éviter les malentendus nous suggérons de remplir le formulaire prévu à cet effet et disponible à la réception.

6.3 Tout autre motif ou mode de résiliation que ceux mentionnés aux articles 6.1 et 6.2 du fait du membre (tel qu'une cessation unilatérale des paiements mensuels via la domiciliation) seront considérés comme une rupture abusive du contrat. Dans ce cas, la totalité des mensualités de la période d'engagement au titre des frais d'abonnement sera immédiatement due. Si le Membre ne s'acquitte pas volontairement de ces montants dus, Factory 4 pourra faire appel à un bureau de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance.

6.4 Si le Membre ne respecte pas le contrat ou les règles internes affichées dans le club, Factory 4 peut rompre le contrat d'abonnement du Membre, retirer sa carte de membre ou suspendre son accès au club.

7 Suspension provisoire

En cas de maladie/blessure/grossesse résultant en une incapacité spécifiquement mentionnée de ne pouvoir pratiquer du sport pendant plus d'un mois, un document justificatif est à présenter à la réception où un formulaire de suspension, prévu à cet effet, vous sera remis. La suspension débutera le 01 du mois suivant la date de signature du formulaire de suspension, et durera jusqu'à la fin de la période mentionnée sur le certificat. La période durant laquelle l'abonnement reprend ses effets, automatiquement et sans avertissement, pour le restant de la durée initialement prévue. Le Membre porte lui-même la responsabilité de la reprise de son abonnement. Une suspension n'est en aucun cas rétroactive et les montants déjà versés resteront au compte de Factory 4.

8 Time-Stop

Pour toute souscription d'abonnement d'un an, le membre peut bénéficier jusqu'à un mois de prolongation de son abonnement en cas de départ en vacances. Pour cela, 2 semaines avant son départ, il devra en informer Factory 4 par email ou par courrier recommandé en précisant ses dates d'absence au Fitness. La demande doit être réalisée en une fois pour une durée maximum de 4 semaines, pendant les 12 mois. La prolongation se matérialisera par la non perception de l'abonnement sur une période de une à quatre semaines maximum à la fin de la période de 12 mois. Le membre a également la possibilité de laisser l'accès au club à un proche pendant la période de vacances auquel cas aucune indemnisation ne sera demandée par le membre.

9 Heures d'ouverture

9.1 Factory 4 se réserve le droit de fermer intégralement (ou en partie) le club pendant les jours fériés légaux (hors dimanches 'normaux') ou afin d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien nécessaires. Sauf urgence, ces derniers seront programmés pendant les vacances scolaires.

9.2 Factory 4 se réserve le droit de modifier de manière temporaire ou définitive les heures d'ouverture du club. En cas de changement significatif pour le Membre, ce dernier pourra résilier son abonnement.

10 Obligation d'information

10.1 Toute modification de la situation personnelle du Membre (par exemple, ses coordonnées ou données bancaires, perte ou vol de la carte) doit être directement communiquée par écrit au club (email ou courrier).

10.2 Si ces modifications ne sont pas communiquées (à temps), les éventuelles conséquences pécuniaires pour Factory 4 seront facturées au Membre.

11 Responsabilité

11.1 Les infrastructures, équipements et services accessibles au Membre sont conformes aux normes en vigueur et sont entretenus régulièrement. Leur accès ou utilisation peut néanmoins, de par leur nature même ou de par l'inexpérience du Membre, être susceptibles de lui créer un dommage. Il appartient à chaque membre (1) de se conformer strictement au règlement intérieur et aux consignes affichées dans le club, (2) de se documenter de manière indépendante sur les risques liés à un mauvais usage des infrastructures, équipements et services ou d'une pratique sportive inadaptée à sa condition, et (3) de requérir le cas échéant des services de personal training ou un avis médical.

11.2 Factory 4 décline toute responsabilité à l'égard de ses membres ou de tout tiers excepté en cas d'acte malveillant ou de faute grave du fait de Factory 4 ou de l'un de ses préposés.

11.3 Le Membre assume seul la responsabilité des accidents personnels pouvant l'affecter ainsi que la responsabilité de ses objets personnels. Factory 4 et ses collaborateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas de perte, de dommages ou de vol de biens dans l'enceinte du club.

12 Règlement intérieur

12.1 Le Membre a la connaissance du fait qu'un règlement intérieur s'applique au sein de Factory 4. Ce règlement intérieur est disponible dans le club et peut, sur demande, être obtenu à la réception. Le Membre est tenu de respecter ce règlement intérieur.

12.2 Factory 4 se réserve le droit de refuser ou d'interdire l'accès au club à un membre dont le comportement serait contraire au règlement intérieur et plus généralement à l'esprit du club (courtoisie, propreté..).

13 Autres dispositions

13.1 Tout changement à cet accord entre le Membre et Factory 4 devra être modifiés par écrit. Une pièce d'identité sera exigée à l'inscription.

Toute personne qui se sera inscrite en ligne pourra renoncer à son inscription sans pénalité financière et sans qu'aucun motif ne doive être fourni, dans les 14 jours ouvrables qui suivent l'inscription.

13.2 Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois et toutes les contestations relatives à sa conclusion et à son exécution sont du ressort des tribunaux luxembourgeois.